

Coût global : 127,7 millions d'euros (84 Mds de F CFA)

Financement AFD : 15 millions d'euros (10 Mds de F CFA)

Mode de financement : Subvention

CONTEXTE :

La population urbaine représente aujourd'hui la moitié de la population du Sénégal et continue de croître à un rythme 2,5 fois plus élevé qu'en milieu rural. L'urbanisation est particulièrement rapide dans l'agglomération de Dakar, dont la population est d'environ 2,5 millions d'habitants. La constitution de l'agglomération dakaroise sur un site géographique contraignant n'a pas connu un développement suffisant de ses infrastructures et équipements urbains. En conséquence, l'engorgement des voies de communication et des dysfonctionnements affectent le développement économique et social de l'ensemble du Sénégal.

La politique de décentralisation engagée depuis 1996 par le gouvernement sénégalais a mis les collectivités locales au cœur de son dispositif de gestion des villes et des territoires. Les transferts de compétences n'ont toutefois été, pour l'instant, que partiellement accompagnés des transferts de moyens humains et financiers nécessaires pour permettre aux communes d'investir dans l'amélioration de leurs infrastructures et des conditions de vie des habitants.

Entre 1998 et 2004, dans le cadre d'un financement de la Banque Mondiale et de l'AFD, le Projet d'appui aux communes (PAC) avait pour objectif principal de permettre aux communes urbaines de financer leurs investissements et de renforcer leurs capacités, notamment financières. Ce projet a constitué une innovation majeure dans la sous-région, puisque les réalisations ont été financées en mixant une subvention, un autofinancement et un emprunt. L'ensemble du dispositif reposait sur des contrats de ville signés entre l'Agence de développement municipal (ADM) et chacune des 67 communes du Sénégal. Ces contrats précisaient les engagements des communes en matière de remboursement d'emprunt, d'entretien des ouvrages et de gestion des services municipaux et ceux de l'ADM en matière d'appui et de suivi du projet. Le bilan positif du PAC, tant dans ses réalisations que dans son déroulement (programme de travaux réalisé en totalité, recettes ordinaires des communes doublées en moyenne sur la période du projet, le taux de recouvrement de l'emprunt élevé...), sont à l'origine de la volonté des autorités sénégalaises de poursuivre le renforcement des collectivités locales et de définir un nouveau programme de soutien aux collectivités locales, le Programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales (PRECOL). Il reprend l'architecture générale de son prédécesseur tout en visant des objectifs plus ambitieux.

FINALITE ET OBJECTIFS :

Le PRECOL vise ainsi :

- une augmentation de l'enveloppe globale de financement disponible, qui passe de 80 millions d'euros (53 Mds de F CFA) à 127 millions d'euros (84 Mds de F CFA), notamment grâce à une contrepartie locale supérieure ;
- un appui à la dynamique intercommunale dans l'agglomération de Dakar, par la signature de contrats d'agglomérations avec deux Communautés d'Agglomération, la Communauté d'Agglomération de Dakar (CADAK) et la Communauté d'Agglomération de Rufisque (CAR) permettant le financement de projets structurants d'envergure ;
- le renforcement du système de financement des investissements locaux par la reconduction d'un mode de financement vertueux associant subvention, autofinancement et emprunt ;
- la pérennisation de l'ancrage institutionnel et du financement de l'ADM, par la mise en place d'un dispositif de financement indépendant des concours des bailleurs de fonds.

Les effets économiques attendus du programme se rapportent à une génération directe de revenus et d'emplois sur la durée de celui-ci au travers des contrats de travaux et d'ingénierie avec des entreprises, bureaux d'études et consultants sénégalais pour la réalisation des investissements. Ils concernent également une amélioration de la productivité urbaine et la compétitivité des entreprises grâce à l'amélioration des infrastructures et équipements des communes (gares routières, marchés, voiries...) et le désengorgement de l'agglomération.

De manière moins directe mais durable, le PRECOL contribue à la consolidation de la commande publique locale et à la naissance d'un marché des collectivités locales, dans leur mission de financement de projets publics. Le PRECOL, en s'appuyant sur un cadre de gestion environnementale et sociale, contribue à une amélioration durable des conditions de vie et de travail dans les agglomérations urbaines du Sénégal grâce à la mise à niveau des équipements urbains et au développement de l'accès aux services. Le PRECOL s'inscrit pleinement dans un objectif de réduction de la pauvreté urbaine.

DESCRIPTION DU PROJET :

Ce financement du PRECOL est alloué aux communes dans le cadre de Contrats de ville. Ils comportent un Programme d'investissements prioritaires (PIP), un Programme d'entretien prioritaire (PEP), un Programme d'ajustement municipal (PAM) et des Actions d'appui institutionnel. Ces programmes et actions sont définies sur la base d'un audit urbain, organisationnel et financier réalisé pour chacune des communes.

Chaque commune bénéficie, pour son Contrat de Ville, d'une enveloppe de financement pré-évaluée par l'ADM sur la base des crédits disponibles et des règles générales de répartition adoptées dans le cadre du PAC (population et recettes courantes). Cette enveloppe est confirmée par les audits organisationnel et financier.

Le financement de l'AFD porte sur deux volets :

- Volet développement institutionnel : cette composante portera sur des actions d'appui aux communes ou aux intercommunalités visant à instaurer un environnement favorable au déroulement des contrats de ville ou d'agglomération.
- Volet investissements physiques : ce volet répond au double souci de réduire le saupoudrage des crédits et donner la priorité à des infrastructures et équipements structurants. L'AFD financera donc, en sus d'une partie des programmes communaux des villes de la presqu'île du Cap Vert, une partie du programme intercommunal.

L'AFD concentre son financement sur l'agglomération de Dakar. Au total, toutes ressources confondues, 53 millions d'euros (35 Mds FCFA) seront réservés pour les communes de l'agglomération, dont 38 millions d'euros (25 Mds FCFA) pour les deux contrats d'agglomération et 15 millions d'euros (10 Mds FCFA) pour les projets communaux spécifiques.

Cette concentration sur l'échelle intercommunale répond à la priorité des autorités sénégalaises d'améliorer le fonctionnement de l'agglomération. Cette enveloppe permet notamment le financement de voiries structurantes, d'investissements d'amélioration de quartiers et d'équipements urbains (marché par exemple).

REALISATIONS ET ETAT D'AVANCEMENT :

Les réalisations attendues sont :

- le renforcement opérationnel des deux structures intercommunales récemment créées ;
- la réalisation de projets intercommunaux ;
- l'élaboration d'un cadre stratégique de développement de l'agglomération de Dakar ;
- l'amélioration des performances financières et administratives des communes ;
- la réalisation d'équipements socio-économiques ;
- l'amélioration de la programmation des infrastructures et des équipements ;
- l'amélioration de l'entretien des équipements et infrastructures.

Le PRECOL se met en place progressivement. Son cadre institutionnel est à présent opérationnel. Le projet est aujourd'hui dans sa phase d'étude, préalable aux travaux et d'attribution de la maîtrise d'ouvrage.

SITUATION ET PERSPECTIVES :

Le PRECOL devrait contribuer à une amélioration durable des conditions de vie et de travail dans les agglomérations urbaines du Sénégal, grâce à la mise à niveau des équipements urbains et au développement de l'accès aux services élémentaires. L'appui aux intercommunalités constitue également un des éléments clé du projet et s'inscrit dans la volonté de renforcer une dynamique intercommunale capable de répondre aux missions confiées aux deux Communautés d'agglomération (voiries, ordures ménagères...).

